Accessions
159.823

Shelf No.
XG3656.12

Barton Library.

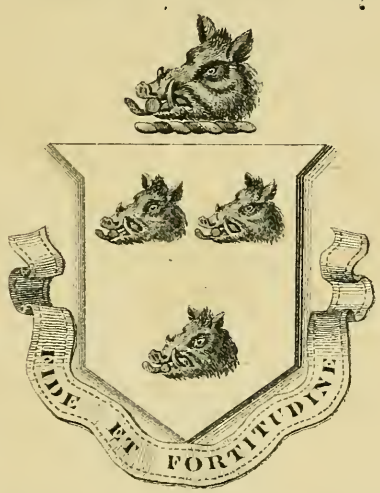

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

30 v

PAMPHLETS.

French

Revolution

1790

July – Aug.

Barton Library

XG.3656.12

159.823
May.1873

Accession No. .....

Added ..... 187 .....

Catalogued by .....

Revised by .....

Memoranda.

26

DÉTAILS

DE LA FÊTE NATIONALE

Du 14 Juillet 1790,

ARRÊTÉS PAR LE ROI.

Préparatifs, Ordre & Marche, Description du Cirque élevé au Champ-de-Mars, *Cérémonie du Serment Civique, Repas.*

LE jour de la Confédération Nationale approche; le Peuple Français touche au moment de s'unir par les liens les plus sacrés & les plus doux : vingt-cinq millions d'ames ne vont bientôt former qu'une Société, qu'une Famille.

Avançons la jouissance de nos Concitoyens; mettons-leur dès-à-présent sous les yeux les détails précieux de cette Fête à jamais célebre;

que l'accord unanime qui la prépare, ſoit le préſage aſſuré d'une paix & d'une concorde inviolables.

Le Roi, l'Aſſemblée Nationale, les Miniſtres, M. le Maire, M. le Commandant général de la Garde Nationale, la Municipalité de Paris, les cent vingt Députés de la Commune repréſentée par ſes Sections, les Electeurs ſi recommandables par leur zele & leur courage patriotique, des Députés des quatre-vingt-trois Départemens de la France, des Députés de toutes les Troupes de ligne, de toutes armes, de terre & de mer, ſeront les ornemens principaux, le triomphe & la gloire de cette Fête.

Les préparatifs ſont définitivement arrêtés. Le Comité de Conſtitution, les Miniſtres, les Chefs Civils & Militaires de la Capitale ont concouru, par leurs avis, à rendre ces préparatifs magnifiques, au milieu de la plus noble ſimplicité.

Le cortége ſera impoſant, autant par le nombre des Membres qui le compoſeront, que par leur civiſme. Environ vingt-deux mille Citoyens ſe raſſembleront, le Mercredi 14 Juillet, ſur les ſix heures du matin, ſur le Boulevard, entre le quartier du Temple & la Porte Saint-Martin. La Municipalité, les Electeurs, les cent vingt Députés de la Commune, les Repréſentans des Troupes de ligne, & les Repréſentans des quatre-vingt-trois Départemens. Des numéros indiqueront, dans ce vaſte intervalle, le point de réunion de chacun.

A huit heures très-préciſes, le cortége partira de la porte Saint-Denis. La marche ouvrira par un détachement de la Garde Nationale à cheval,

puis un premier grouppe de Muſiciens, la Municipalité, les Electeurs, lesquels ont vingt Députés des Sections, quarante-deux Départemens, toutes les Troupes de ligne au centre : les quarante-un autres Départemens, & un ſecond détachement des Gardes Nationales à cheval, qui fermera la marche.

Le cortége, dont les Membres marcheront quatre à quatre, deux de chaque côté, ſera accompagné, de droite & de gauche, juſqu'au Champ-de-Mars, de deux haies de Gardes Nationales, au nombre de ſix à huit mille au total. Un grouppe de Muſiciens précédera chaque Compagnie, chaque peloton de Troupes de ligne, chaque département. Pour éviter toute eſpece de rivalité, les Départemens marcheront par lettres alphabétiques. Ainſi le Déparment de l'Ain, ci-devant la Breſſe, le Bugey & le Pays de Gex, marchera le premier, & le Département d'Yonne le dernier.

Chaque Département aura ſa banniere, dont la Municipalité & la Commune de Paris lui feront préſent, & qu'il remportera, comme un gage d'alliance & de fraternité. Les bannieres ſeront ſans faſte : un bâton terminé par une pique ; des cravates aux couleurs de la Nation, un taffetas blanc, ſur chacun des deux côtés duquel ſeront peintes deux couronnes de chêne, ſymbole du Patriotiſme, avec cette légende au milieu de l'une, *Conſtitution :* & *Confédération Nationale, à Paris, XIV Juillet M. DCC. XC.* au milieu de l'autre. Sur chaque banniere ſera écrit le nom particulier du Département.

Les Troupes de ligne recevront une oriflamme qu'elles dépoſeront après la cérémonie dans

ſalle de l'Aſſemblée Nationale. L'oriflamme ſera décorée des mêmes couronnes & des mêmes légendes que les bannieres. La ſeule différence, c'eſt qu'elle portera pour inſcription : *Troupes nationales de ligne.*

La marche ſuivra les rues Saint-Martin, Aubry-Boucher, Saint-Denis, la Féronnerie, Saint-Honoré, & la place Louis XV.

Arrivé au pont tournant des Tuileries, le cortége recevra l'Aſſemblée nationale en corps, qui marchera à la tête de la municipalité.

La marche prendra le quai de la Conférence, & ſuivra juſqu'à Chaillot.

Un pont de bateaux ſera préparé vis-à-vis le Champs-de-Mars.

Le cortége prendra ce pont, & entrera dans le Champ-de-Mars par un arc de triomphe, de vingt-quatre toiſes de face & de quarante pieds d'élévation. Cet arc aura trois vaſtes entrées égales. Un bas-relief ſupérieur, analogue a la fête, des trophées de droite & de gauche, & un couronnement d'ordre dorique en feront la décoration.

Le cortége entrera dans le Champ de-Mars métamorphoſé en un cirque ſuperbe, comparable au fameux coliſée, un des plus beaux ornemens de Rome ancienne & moderne.

Le Roi, pour cauſe de ſanté, ne pourra accompagner à pied le cortége. Il ſe rendra ſéparement en voiture au Champ-de-Mars. Il a témoigné ſes regrets d'être obligé de ſe rendre ſeul à la cérémonie.

Le cirque, elliptique ou ovale, préſentera le coup d'œil, ſans exemple, d'un amphithéâtre de 465 toiſes de long ſur 165 de large, compoſé de trente gradins dans ſon pourtour, ornés

principalement des femmes habillées en blanc, avec des rubans aux couleurs de la Nation, & ſurmonté de planimétries inclinées, qui ſe confondront, dans leur extrémité ſupérieure, avec les feuilles des arbres formant les allées intérieures du Champ-de-Mars, & qui contiendront, avec les gradins, au moins trois cent mille Citoyens.

Au milieu du Cirque, un Autel circulaire de cent huit toiſes de circonférence, & de vingt-huit pieds de haut. Son ſtylobate ou ſoubaſſement immenſe recevra les Doyens d'âge des Départemens, & des pelotons des Troupes de ligne, avec leurs bannieres & leur oriflamme, juſqu'après le ſerment.

En face, adoſſé au bâtiment de l'Ecole-Militaire, un amphithéatre d'une décoration ingénieuſe, analogne à la fête; il y aura quarante-huit toiſes de large, & vingt-un pieds d'élévation. Il eſt deſtiné pour le Roi, qui ſera placé ſur un fauteuil, au milieu de l'Aſſemblée Nationale; pour cette auguſte Aſſemblée, pour la Municipalité, pour les Electeurs, qui auront une place de diſtinction; pour la Reine, la Famille Royale, les Ambaſſadeurs, & les Etrangers de marque qui ſeront invités.

Les cent vingt Députés de la Commune auront le glorieux emploi de faire les honneurs de la Fête, pendant toute la durée de la cérémonie.

L'arêne du Cirque eſt deſtiné pour quarante-deux pelotons de Députés de Départemens, du côté des bâtimens de l'Ecole Militaire, quatre ou ſix pelotons de Troupes de ligne au

centre ; les quarante-un autres pelotons des Députés des autres Départemens, du côté de la rivière ; enfin de droite & de gauche, entre les gradins du Cirque, & les Députés, les ſoixante bataillons de la Garde Nationale de Paris, diſtribués en ſoixante pelotons.

Quarante mille Citoyens embelliront l'arêne du Cirque, & environ dix-huit mille l'amphithéatre de l'Aſſemblée Nationale & du Roi : ainſi cette journée réunira ſous le même coup-d'œil plus de trois cent cinquante mille Citoyens, libres, & de toutes les parties de la Frances, tous liés entre eux par un même ſentiment, l'amour de la Patrie, de la Loi, du Roi, & de la Conſtitution !

Quelle Aſſemblée, & dans quel lieu, & avec quel cortége ! Jamais Athènes, Corinthe & Lacédémone, Tyr, Carthage & Rome, ont-ils offert un pareil ſpectacle ?

La cérémonie commencera à 11 heures, par la bénédiction des bannières & de l'oriflamme : à onze heures & demie une Meſſe baſſe, accompagnée de muſique militaire, & célébrée, ou par le Grand-Aumônier de France, ou par l'Aumônier de la Garde Nationale Pariſienne : à midi précis le ſerment ſolemnel de la Confédération générale des Français : à midi & demi, *Te Deum*, en plain-chant & faux-bourdon, accompagnés d'inſtrumens militaires, trois cents tambours, & trois cents inſtrumens à vents, dont cinquante ſerpens : à deux heures, repas champêtre donné par les ſoixante bataillons Pariſiens, à tous les Députés Français, repas qui ſera terminé par les ſantés les plus cheres.

La crainte de la dépenſe détermine à ne pas donner de lendemain.

Un bruit affreux avoit répandu la terreur dans tous les eſprits. Si l'on en croyoit la calomnie, le Champ-de-Mars devoit être miné, & une trahiſon ſacrilége devoit faire ſauter & vouer à la mort l'élite de la France.

Les Députés de la Commune ont fait & feront toutes les perquiſitions néceſſaires. Le grand égoût qui parcourt ſous terre toute la longueur du Champ-de-Mars, ſera rempli d'eau, après avoir été viſité la veille : des vannes, fabriquées exprès, retiendront l'eau juſqu'aux voûtes, & le jour même, une garde ſuffiſante veillera à toutes les iſſues.

Toutes les caves, ſouterrains & remblais de terre, ſeront viſités de même, & veillés avec le plus grand ſoin.

Nous obſerverons, quant aux détails, 1°. que les terreins ſur leſquels les trente gradins du pourtour du Cirque ſeront établis en menuiſerie, auront ſoixante-dix pieds de large ; 2°. que les planimétries en plans inclinés, dominant les gradins, auront trente pieds de large ; 3°. que des eſcaliers ſeront placés de diſtance en diſtance derriere ces planimétries, pour y monter ſurement ; 4°. que cinquante-quatre Diſtricts ſe ſont diſtribués entre eux la confection de la totalité des gradins, à raiſon de dix-ſept toiſes un pied neuf pouces chacun ; 5°. que les autres Diſtricts ſe ſont diſtribués l'Autel & l'Arc de Triomphe ; 6°. que douze Charpentiers, de la meilleure volonté, ſe ſont engagés, malgré la

briéveté du tems, à livrer le grand amphithéâtre, qui doit être adoſſé à l'Ecole Militaire, parfait, pour le 12 Juillet.

Quant à la ſûreté, 1°. de forts poteaux, ſcellés avec la plus grande attention, de cinq pieds, avec chaux & moëllons, rendront les gradins inébranlables; 2°. les Officiers de la Chambre de la Maçonnerie feront gratuitement tous les examens & viſites convenables; 3°. l'intérieur de Paris ſera gardé, pendant toute la journée du 14, par douze mille hommes de la Garde Nationale, d'après les ordres de M. le commandant Général, dont le génie ſurveillant & patriotique doit ſurveiller juſqu'à l'ombre de la crainte.

Nous ajouterons que le Roi & ſes Miniſtres ont donné des ordres, pour loger & traiter *en Citoyens* tous les Députés des Troupes de ligne.

A l'égard des Députés des départemens, les Citoyens de Paris, auxquels les circonſtances le permettent, car tous en ont la volonté, ſont priés de ſe faire inſcrire dans les Comités de leurs Sections, & d'offrir les logemens qu'ils peuvent donner à leurs Concitoyens Députés. Ils trouveront la récompenſe de leur honnêteté dans les bénédictions & la reconnoiſſance de la patrie.

Chez GARNÉRY, Libraire, rue Serpente, n° 17.